

Bulletin AdCV

Rue de la Gare 15
1197 Prangins

Téléphone : 022 362 5519
Télécopie : 022 362 5529
Messagerie : info@adcv.ch
Site: www.adcv.ch

Message de la Présidente

La révision de la péréquation intercommunale sera le prochain sujet traité par la « Plateforme Etat – Communes ». Nombre de communes étranglées par la note actuelle placent beaucoup d'espoir dans cette réforme. D'autres, jusqu'ici épargnées, la voient au contraire d'un moins bon œil. Cette crainte est

La facture sociale condamne la péréquation actuelle. Son importante augmentation précipite les communes dans les chiffres rouges

fondée sur le fait que la diminution de la facture dont bénéficieront certaines communes sera forcément compensée par une augmentation pour les autres. Elle est encore exacerbée par l'augmenta-

tion continue de la facture sociale. Le risque d'échec de cette révision est donc patent. Il appelle des mesures préalables. Une des solutions à envisager serait de diminuer la

part communale à la facture sociale, qui est actuellement de 50 %. Elle réduirait considérablement la charge globale à répartir, ce qui permettrait de corriger les faiblesses du système actuel sans affecter les communes qui sont actuellement ménagées.

Cette solution rétablirait par ailleurs l'équilibre perdu depuis 2002. Dans le but d'assainir les finan-

ces cantonales, les communes avaient alors accepté d'augmenter progressivement leur participation à la facture sociale de 33.3 % à 50 %. Or cette participation pour moitié ne correspond pas à la répartition des revenus d'impôts. Les communes ne disposent en effet, en moyenne, que de 72 points pour se financer, alors que le canton encaisse 151.5 points. La facture sociale et sa progression continue pèse donc deux fois plus sur les finances communales que sur celles du canton, qui, depuis, ont été assainies. Il serait donc temps de revenir à un partage plus équilibré qui donnerait une réelle chance à la révision tant attendue.

Andrea Arn

Sortie champêtre sur les crêtes du Jura

Tous les membres de l'AdCV et le personnel des administrations communales respectives étaient invités par la Commune de Le Vaud pour la journée de détente annuelle.

Le syndic et le personnel de la commune nous ont reçus en grande pompe. Discours, apéro et cadeau d'accueil - un verre de dégustation à suspendre autour de son cou, très utile dans une telle situation - nous attendaient devant la salle communale.

Les groupes étant formés, les "blancs" d'un côté et les "rouges" de l'autre, nous nous sommes dirigés vers le zoo de la Garenne pour une

visite guidée très intéressante. Tout le monde a bien compris l'importance de l'aide financière apportée à cette entreprise afin que vive ce sympathique paradis pour petits et grands.

La présentation sur le Parc jurassien était fort intéressante avant le départ à travers la combe des Amburnex pour assister à l'impressionnante démonstration d'abattage de bois effectuée à la nuit tombante par les bûcherons de l'entreprise Gérard Heiss dans les forêts des Prés aux Vaux, propriétés de la commune de Le Vaud.

L'excellent repas servi au

chalet d'alpage par la famille Alain Duclos, en musique et dans une ambiance très conviviale, a satisfait tous les convives.

Un immense merci au syndic Serge Beck et à son équipe de nous avoir reçu si chaleureusement. De nous avoir permis une fois de plus de nous rencontrer, de faire plus largement connaissance, de partager idées et expériences, de nous amuser et de nouer des liens d'amitié encore plus fort.

A toutes et tous : excellente année 2009

Raymonde Schoch

Sommaire

- ◆ Message de la Présidente
- ◆ Sortie récréative
- ◆ Réforme policière
- ◆ Pompiers

Agenda

- Assemblée générale
26 mars 2009 à St-Sulpice en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat PV Maillard
- Bureaux
11 février et 12 mars 2009



L'AdCV plébiscite le projet de la Réforme policière

81,6% de votes favorables

Nous nous réjouissons de confirmer notre soutien à ce projet qui se veut démocratique, pragmatique et innovant.

En marge de cette prise de position, quelques communes nous ont fait part de remarques et commentaires que nous relevons ci-dessous :

Le système modulaire proposé correspond bien aux intentions diverses des communes qui privilégient l'Etat sécuritaire comme l'un des objectifs de base de ses tâches, d'autres qui souhaitent conserver une autonomie et une relation de proximité entre leur corps de police et leurs concitoyens, d'autres enfin qui reportent et transfèrent la pratique de leur responsabilité à différents partenaires, la police cantonale

ou des sociétés privées.

Les principales interrogations touchent l'aspect financier dont certaines communes attendent qu'il soit aussi transparent et pérenne. Le prix des prestations complémentaires, le coût annuel d'un équivalent plein temps doi-

Modulaire, flexible ce projet permettra à chaque autorité communale de choisir son système sécuritaire

vent pouvoir être budgétisés et correspondre aux cahiers des charges demandés.

La qualité des services « d'urgence du 117 » ressort encore des remarques pour éviter de futurs doutes ou désillusions. Le mon-

tant attribué aux communes par point d'impôt basculé et surtout le solde à répartir dans «le fond de péréquation», peu ou pas explicité lors des présentations, interpellent encore nos membres. Ce volet financier, finalement analysé rapidement, mérite une attention toute particulière dans le dossier à compléter et permettra de répondre aux différents argumentaires négatifs.

Espérons que tous nos concitoyens trouveront l'idéale solution dans cette réforme, malgré les réticences des policiers cantonaux et favoriseront ce projet consensuel mais surtout très judicieux de par sa modularité et ses options régionales.

Michel DARBRE
Secrétaire général

Les soldes défiscalisées des pompiers = plus d'engagement en faveur de la collectivité

Nous demandons que l'Etat de Vaud réponde énergiquement auprès des Services fédéraux et s'associe à nos préoccupations communales en analysant avec la plus grande attention les conséquences que la mise en œuvre actuelle ne manquerait pas de générer sur l'efficacité de la défense incendie de proximité. L'argument principal fait état des **difficultés de recrutement** d'un service autrefois obligatoire, mais indispensable à la sécurité. Compliquer la démarche administrative alors que l'intention benévole prime n'a en la matière pas ou peu de sens. L'incorporation d'un sapeur-pompier, et son enthousiasme à servir, voire à se former ou gravir les échelons hiérarchiques ne doivent pas être minimisés par des contraintes administratives et finalement des ressources financières modestes. Tant pour les communes, puisque le projet les concerne autant que

les Etats cantonal ou fédéral, le gain d'impôt n'est pas important comparativement **aux bénéfices du système de milice actuel**.

Idealement, afin de favoriser indirectement leur engagement, les membres du service du feu devraient recevoir leurs soldes exonérées de toutes taxes (fiscales et cotisantes à l'AVS/AI ou LPP notamment).

Nous préconisons :

1. Que les soldes initialement fondées sur une obligation de servir soient **totalelement défiscalisées** alors qu'elles concernent les interventions, les exercices ou services d'instruction et toute tâche liée à l'exploitation du service ; service de piquet, formation, inspection ou travaux administratifs et d'entretien.

2. Que les indemnités de fonction, les forfaits pour les cadres soient imposés sous déduction d'un **montant forfaitaire** d'un maximum de chf 10'000.- (Dix

mille francs).

Exception faite évidemment pour les professionnels, salariés des institutions publiques.

3. Que les lois LIFD et LHID ou leurs règlements d'application définissent expressément les composants de ces soldes ou indemnités, afin d'éviter tout interprétation.

4. Que ces lois intègrent logiquement les responsabilités partagées. Le manque à gagner chiffré entre 15 et 40 millions pour l'Etat fédéral reste bien en-deçà des coûts probables pour constituer une structure professionnelle étendue à tout le territoire national. Les coûts de recrutement et de personnel augmenteront proportionnellement dans les budgets cantonaux et communaux.

5. Que ces lois proposent une juste compensation financière en faveur des sapeurs pompiers, afin de favoriser leur recrutement et les motiver à servir. MD

Devenir membre

Rien de plus simple que d'adhérer aux objectifs de l'AdCV. Envoyer un courriel d'intérêt et participer aux propositions qui sauvent l'autonomie des communes :
info@adcv.ch

Un site nouveau: www.adcv.ch

Transparent, pragmatique et concret, le remodelage de notre site se libère de toute contrainte (mot de passe / zone privative etc.) et sera actualisé très régulièrement. Consultez-le et signalez-nous vos remarques et suggestions.

Pour soutenir les efforts de l'AdCV :

CCP 12-725-4